

Complicité du Canada au Honduras

Roselyne Gagnon and Marie-Eve Marleau

Number 801, March–April 2019

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/90290ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gagnon, R. & Marleau, M.-E. (2019). Complicité du Canada au Honduras. *Relations*, (801), 7–8.

Le troisième projet prévu est celui d'Ariane Phosphate, qui vise le développement d'une mine de phosphate au Lac à Paul, au nord de la région. La construction d'un nouveau terminal maritime sur la rive nord du Saguenay, piloté par Port Saguenay, un organisme de compétence fédérale, serait nécessaire pour acheminer ce minerai au Nouveau-Brunswick, où il serait transformé. Le BAPE et le gouvernement du Québec ont donné leur aval au projet malgré des doutes quant à sa rentabilité², et le processus fédéral d'évaluation environnementale du projet de terminal maritime devrait se conclure bientôt.

Les promesses de création d'emplois liées à ces trois projets – environ 8000 au total pendant les phases de construction et plus de 1000 emplois récurrents par la suite, selon les promoteurs – suscitent beaucoup d'enthousiasme chez les décideurs politiques, maires, préfets et députés de la région, qui appuient leur mise en œuvre avec une rare unanimité. Mais les conséquences environnementales néfastes suscitent pour leur part une mobilisation croissante. Parmi les préoccupations principales, il y a l'augmentation significative du trafic maritime dans le fjord causée par ces trois projets combinés et son impact sur les bélugas, espèce en voie d'extinction. Il y a aussi l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) liée à ces projets, en particulier celui d'Énergie Saguenay, qui repose sur l'exploitation des gaz de schiste en Alberta.

Dès le début, des collectifs citoyens comme celui de l'Anse-à-Pelletier et celui des Battures ont exigé des études d'impacts exhaustives sur ces trois projets. La Coalition Fjord, créée en novembre dernier, est venue fédérer ces collectifs et élargir la mobilisation. Elle a déjà organisé plusieurs assemblées publiques d'information et de mobilisation, ainsi que deux marches citoyennes, dans le sillage des mouvements « La planète s'invite au Parlement » et « Alarme climatique », qui ont mobilisé entre 200 et 400 personnes chacune. Des comités d'éducation, de mobilisation et d'information ont également été mis sur pied.

Comme l'affirme un des porte-parole de la Coalition, Adrien Guibert-Barthez, « nous disons oui à de bons emplois chez

nous, mais pas si cela met en péril un écosystème méconnu et unique! Nous sommes en faveur d'un développement économique durable, qui respecte l'environnement du fjord et qui n'augmente pas l'émission de GES, et les trois projets ne respectent pas, actuellement, ces trois objectifs ».

La Coalition participe néanmoins à une table de concertation, mise en œuvre par la Zone d'intervention prioritaire Saguenay-Charlevoix et regroupant des intervenants du milieu, les entreprises, les porteurs de projet et les groupes citoyens. Signe que la quadrature du cercle du dilemme entre développement économique régional et protection de l'environnement est peut-être de l'ordre du possible, qui sait? 🌱

1. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, *Rapport 345*, octobre 2018.

2. Alexandre Shields, « Des doutes sérieux sur le mégaprojet d'Ariane Phosphate », *Le Devoir*, 13 août 2018.

COMPLICITÉ DU CANADA AU HONDURAS

Coup d'État, corruption et impunité créent un contexte favorable à l'industrie minière canadienne.

Roselyne Gagnon et Marie-Eve Marleau

Les auteures sont membres du Comité pour les droits humains en Amérique latine

En juin 2009, le Canada appuyait le violent coup d'État militaire qui chassait du pouvoir le président démocratiquement élu du Honduras, Manuel Zelaya. Il fut parmi les premiers pays à reconnaître les résultats de l'élection frauduleuse qui a suivi, en novembre 2009, portant au pouvoir Porfirio Lobo Sosa. Aussitôt, le Canada entamait des discussions avec ce régime illégitime et corrompu en vue d'un accord de libre-échange bilatéral qui a finalement été

Santé Canada sous influence?

En novembre dernier, CBC révélait que l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada avait réhomologué, pour une période de 15 ans, le glyphosate – le principe actif de l'herbicide Roundup de Monsanto – sur la base d'études délibérément manipulées par la multinationale de l'agrochimie. L'essayiste Jean-Claude St-Onge en faisait état dans notre dossier de janvier-février dernier (n° 800), dans son article « Les rouages de la malscience ». En réaction, Santé Canada avait annoncé qu'elle réévaluerait les études auxquelles elle s'était fiée pour justifier sa décision. Or, le 11 janvier dernier, le verdict est finalement tombé : l'homologation du glyphosate est maintenue. Cette décision, prise sans qu'un comité d'examen indépendant n'ait été mis sur pied, a été immédiatement contestée par plusieurs groupes spécialisés en environnement, en santé et en droit, qui appellent à maintenir la pression sur Santé Canada pour que toute la lumière soit faite sur cette décision et quant à l'influence de Monsanto sur les autorités réglementaires. (Source : Radio-Canada, Équiterre).

signé en 2013 et est entré en vigueur en 2014. La diplomatie canadienne a aussi soutenu la réforme de la loi minière au Honduras, adoptée en 2013, créant des occasions de réunions de haut niveau entre les autorités honduriennes et les sociétés minières canadiennes. Deux autres élections entachées de fraudes et de violences (2013, 2017), ainsi que neuf années d'assassinats systématiques de leaders autochtones et de défenseurs des droits humains, d'incarcérations de prisonniers politiques et de criminalisation des mouvements sociaux, n'ont rien changé au soutien du Canada.

Dans le dossier minier, il faut savoir que le président Zelaya, évincé du pouvoir en 2009, avait instauré un moratoire sur toute nouvelle concession minière au début de son mandat, en 2006. La loi minière alors en vigueur, adoptée en 1998, concédait en effet trop facilement les ressources minérales et l'accès à l'eau, et n'offrait pas de protection aux communautés affectées par les conséquences sociales, environnementales et sur la santé des activités minières. Dans le cas de la mine d'or à ciel ouvert San Martin, opérée de 2000 à 2008 par la minière canadienne GoldCorp (Glamis Gold à

l'époque), des centaines de personnes ont été gravement malades après avoir consommé de l'eau contaminée par des métaux lourds, sans réelle compensation. Le gouvernement de Zelaya en a tiré les leçons en déposant un nouveau projet de loi minière qui aurait imposé des hausses de taxes dans le secteur minier, interdit l'exploitation minière à ciel ouvert et l'utilisation de substances toxiques telles que le cyanure et le mercure, et exigé l'accord préalable des communautés avant d'accorder des concessions minières.

Or, le coup d'État a empêché cette avancée et, sans surprise, la nouvelle loi minière de 2013 renforce la protection des investissements étrangers et permet l'usage illimité de l'eau et l'exploitation à ciel ouvert, en plus de contrevenir à certaines obligations du Honduras concernant les droits des peuples autochtones.

Face au soutien diplomatique et économique indéfectible du Canada au Honduras, on peut se demander si le climat de violence, la collusion et la corruption politiques ne sont pas profitables aux minières canadiennes. Le contexte d'impunité et le déni d'accès à la justice n'en-

courage-t-il pas, en effet, les investissements au détriment des droits humains et de l'environnement ?

Les entreprises minières canadiennes Aura Minerals, Glenn Eagle Resources et Ascendant Resources opèrent actuellement dans un contexte de controverse qui favorise l'impunité face à leurs agissements. À Copan, des femmes sont criminalisées par la filiale Minosa de Aura Minerals, des leaders communautaires sont menacés et la population locale est constamment accusée de diffamer la compagnie. Les impacts sur la rivière Lara sont irréversibles, sans parler de la destruction de la forêt et du cimetière historique. Même si ces faits, documentés, ont été portés à la connaissance de diverses instances canadiennes – dont le bureau de responsabilité sociale des entreprises du secteur extractif, lors d'une visite de son conseiller au Honduras en 2016 –, le Canada est demeuré silencieux.

La majorité de la population hondurienne se trouve actuellement dans une situation de pauvreté et écartée de toute consultation libre, informée et préalable concernant les projets de « développe-

ment », et ce, même si le pays a ratifié la convention 169 de l'Organisation internationale du travail, prévoyant certaines mesures contraignantes à cet égard. Exclue du pouvoir, elle ne peut décider ni de son présent, ni de son avenir, comme en témoigne le récent exode massif des jeunes. Les États-Unis et le Canada, ainsi que d'autres acteurs internationaux tels que la Banque mondiale, des entreprises minières et hydroélectriques, des opérateurs touristiques, des producteurs de bananes, de palme africaine et de canne à sucre, entre autres, contribuent directement aux causes sous-jacentes à l'exil de dizaines de milliers de Honduriens et de Honduriennes chaque année, et ce, depuis déjà plusieurs années.

Pendant ce temps, le Canada continue de profiter de l'instabilité dans le pays pour mettre en œuvre son « plan d'affaires », continuant à faire la promotion de soi-disant « principes de démocratie, de droits humains et d'État de droit », alors que la situation est tragique et violente. ☹



Camp d'accueil de la caravane des migrants à Mexico, 9 novembre 2018. Photo: Carmen Alcázar/WikiCommons